



Union  
syndicale  
**Solidaires**

Nantes, le 14 janvier 2022

## **SUD éducation 44 dénonce la nouvelle circulaire sur les temps partiels**

**La circulaire sur les demandes de temps partiel est parue sur ETNA. La campagne de saisie se tiendra jusqu'au 4 février 2022. Elle contient un changement majeur concernant les demandes sur autorisation qui constitue un nouveau frein mis en œuvre par l'Inspectrice d'Académie pour restreindre la possibilité de travailler à temps partiel.**

Tous les personnels de l'académie de Nantes ont pu découvrir les nouvelles modalités modifiant la possibilité d'attribution pour élever un enfant de moins de 8 ans (enfant né après le 1er janvier 2013). Ce motif est tout simplement balayé au profit d'une case « *Pour autres motifs* ». Dans sa lettre du 16 décembre 2021 adressée aux enseignant-e-s madame l'inspectrice d'Académie précise que ces derniers pourront : « *porter à sa connaissance tous documents qu'ils jugeront utiles pour instruction. Une analyse sera faite au cas par cas* », que devons-nous comprendre ? Cette phrase sybilline ne dit rien des indicateurs retenus pour un avis favorable, ni de ceux qui motiveraient un refus, encore moins des arguments qui soutiennent cette nouvelle limitation. Aucun des interlocuteurs que nous avons eu du bureau de la division n'a souhaité répondre à nos questions et éclaircir ces mesures qui inquiètent pourtant un personnel d'éducation déjà sous pression.

Pour SUD éducation 44 il est inadmissible que le critère « pour élever un enfant de moins de 8 ans » ne soit plus recevable : **nous demandons le retour de cette mention dans les demandes sur autorisation pour temps partiel .**

SUD éducation 44  
9 rue Jeanne d'Arc  
44 000 Nantes  
sudeducation44@gmail.com

07 66 53 75 54